

AMAP (Association pour le maintien de l'agriculture Paysanne)  
**Siège** : Maison des Associations  
33 Bis Rue Gabriel Peri  
69210 L'ARBRESLE  
E-mail : amap@lesmainsaupanier.com

GAEC La Grange Pradel  
N° de poulailler : 1FR6923  
69490 St Romain de Popey

**Contrat d'engagement N° AN-1016-01**

05 octobre 2016 - 29 mars 2017  
(Contrat œufs & volailles)

**L'adhérent**

Nom, Prénom : ....., adhérent « Les Mains au Panier».

**Engagement**

L'adhérent s'engage à prendre, et ce durant toute la durée du contrat défini dans le chapitre « Durée », le ou les paniers choisis dans le chapitre « Options retenues » parmi les options disponibles décrites dans le chapitre « Paniers » en respectant les principes décrits dans la charte des AMAP et notamment le principe de solidarité en cas d'aléa de production.

La productrice s'engage à distribuer selon les modalités de distributions décrites dans le chapitre « Distribution », le ou les paniers choisis par l'adhérent, à l'adhérent ou à toute autre personne mandatée par ce dernier, et à proposer une solution de secours en cas d'aléas.

En tant que consommateur en AMAP ou producteur en AMAP, je m'engage :

- à respecter les principes fondateurs de la charte des AMAP
- à m'inscrire dans le cadre de la garantie participative mise en place, par Alliance PEC RA
- à adhérer au réseau régional des AMAP et, le cas échéant, au réseau local d'AMAP », dans une optique de cohérence et de coopération avec les autres acteurs du réseau.

**Durée**

Le dit contrat prend effet à la date de signature du contrat et au mieux à partir du **mercredi 05 octobre 2016**, premier jour de livraison et se termine le **mercredi 29 mars 2017**, dernier jour de livraison.

Le contrat peut être rompu par l'adhérent à condition qu'un remplaçant soit désigné pour prendre la suite de ce même contrat, sauf cas très particulier pouvant être discuté lors d'une réunion de bureau.

**Distribution**

La distribution des paniers se fait sur le lieu de distribution défini par l'association les mercredis de 19h00 à 20h00, la fréquence étant définie par la ou les options retenues dans le chapitre « Options Retenues » du présent contrat.

**Les paniers qui ne seront pas récupérés seront distribués aux personnes étant de permanence.**

**Les boîtes d'œufs ne sont pas fournies par la productrice lors de la distribution, l'adhérent est tenu d'apporter les siennes**

**Mode de Production**

Retrouvez les informations concernant les producteurs sur le site internet : [www.lesmainsaupanier.com](http://www.lesmainsaupanier.com)

## Panier

La productrice propose dans le cadre de ce contrat deux types de produits :

- Œuf, vendu à 0,37€ pièce.
- Volaille, ayant un poids moyen de 2Kg, vendu à 9,90€ le Kg, soit 19,80€ pièce

Ces produits sont disposés en 2 types de paniers :

<b>Panier Œufs</b>	<b>(4 distributions)</b>	<b>Panier Volaille</b>	<b>(4 distributions)</b>
Formule 1	6 œufs / mois	Formule Unique	• 12/10/16 • 09/11/16 • 07/12/16 • 18/01/17
Formule 2	12 œufs / mois		
Formule 3	18 œufs / mois		
Formule 4	24 œufs / mois		

## Options retenues

Un Panier Œuf	Formule N°.....	soit ..... paniers	= ..... €
Un Panier Volaille	Formule Unique	soit ..... paniers * 19,80€	= ..... €
			= ..... €

*Note : Tous les prix sont entendus TTC, TVA à 5% comprise*

## Versement

L'adhérent choisit de payer la somme totale de ..... € en :

..... versements de .....

Les chèques sont à libellés à l'ordre : **GAEC La Grange Pradel**. La date de l'encaissement est à indiquer au **dos du chèque**.

## Signatures

L'adhérent accepte les conditions définies au présent contrat qui deviendra effectif à la réception par les producteurs d'un exemplaire daté et signé.

Fait à l'Arbresle en **2 exemplaires originaux** dont un pour chaque partie.

L'adhérent

Membre du bureau pour le producteur

Le .....

Le .....